



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

Route du Mont Carmel 5, Case postale,
1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43
www.fr.ch/sfn

2025-130. Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune de Broc, secteurs « Fulet Derrière », « Les Vuavres », « Route des Moulins » et « Rue du Prieuré »

Le chef du Service des forêts et de la nature

Vu

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo ; RS 921.0) ;

L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo ; RS 921.01) ;

La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN ; RSF 921.1) ;

Le règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN ; RSF 921.11) ;

La délégation de compétence de signature de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) du 23 mai 2018 (art. 66 al. 2 LOCEA ; RSF 122.0.1) ;

L'ordonnance du 31 janvier 2022 fixant les émoluments du Service des forêts et de la nature (RSF 721.0.16) ;

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (CPJA ; RSF 150.1) ;

Le dossier de l'affaire.

Considérant

En fait

Dans le cadre du renouvellement de la mensuration officielle de la commune de Broc, cette dernière a fait dresser des plans pour une constatation de la nature forestière dans les secteurs « Fulet Derrière », « Les Vuavres », « Route des Moulins » et « Rue du Prieuré ».

Sur les plans à l'échelle 1:1000 dressé le 22 mai 2025 par le bureau d'ingénieurs géomètres officiels Omnidata, à Bulle, la forêt a été reportée selon les prescriptions légales précitées.

Conformément à l'article 22a LFCN, la mise à l'enquête publique a eu lieu par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 20 juin 2025 au 21 juillet 2025. La mise à l'enquête publique n'a fait l'objet d'aucune opposition.

En droit

La compétence de la DIAF pour constater la nature forestière d'un bien-fonds est donnée par les articles 21ss LFCN. La présente décision est signée par le chef du Service des forêts et de la nature, qui a reçu pour ce faire une délégation générale de la part de la DIAF en ce sens, en date du 23 mai 2018.

A teneur de l'article 10 al. 2 let. a LFo, lors de l'édition et de la révision des plans d'affectation, une constatation de la nature forestière doit être ordonnée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt.

Les nouveaux peuplements à l'extérieur de ces limites de forêts ne sont pas considérés comme forêt (art. 13 al. 2 LFo).

Par forêt, il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, de leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

Par ces motifs, Constate

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune de Broc dans les secteurs « Fulet Derrière », « Les Vuavres », « Route des Moulins » et « Rue du Prieuré » et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur les plans à l'échelle 1:1000 dressés le 22 mai 2025 par le bureau d'ingénieurs géomètres officiels Omnidata, à Bulle, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la nature. Ce montant est débité du compte-courant de la commune de Broc auprès de l'Administration des finances.
3. La présente décision est communiquée :
 - à la commune de Broc (une copie de la décision et un exemplaire du dossier d'enquête) ;
 - au Service des constructions et de l'aménagement (deux copies de la décision et deux exemplaires du dossier d'enquête) ;
 - au chef du 3^e arrondissement forestier (une copie de la décision et un exemplaire du dossier d'enquête) ;
 - à la comptabilité du Service des forêts et de la nature (une copie de la décision) ;
 - au bureau d'ingénieurs géomètres officiels (une copie de la décision et un exemplaire du dossier d'enquête) ;

Une copie de la décision originale, attestée définitive et exécutoire, sera communiquée ultérieurement et par la voie électronique à l'arrondissement ainsi qu'au bureau d'ingénieurs géomètres officiels.

Voies de droit

La présente décision peut faire l'objet d'un recours adressé au Tribunal cantonal, rue des Augustins 3, case postale 630, 1701 Fribourg, dans les 30 jours dès sa notification (art. 79 al. 1 CPJA).

Givisiez, le 4 août 2025

p.o. 

Dominique Schaller
Chef de service

Définitive et exécutoire
Endgültig und vollstreckbar
Service des forêts et de la nature SFN
Amt für Wald und Natur WNA

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG




23.8.25

PLAN DE SITUATION

Commune : Broc

Constatation limite nature forestière selon vision locale du 19.12.2024

Requérant: Commune de Broc

Adresse : Fulet Derrière

Plan(s) : 7 Echelle : 1:1000 Coordonnées : E=2'573'600 N=1'162'150

Remarque(s) : -

Mentions AF: Oui Non RPTB: Oui Non Report d'indice: Oui Non

Bien(s)-fonds Surface(s) 2 129'088 m²

Bulle, le 22 mai 2025

Propriétaires voisins

- 1106 Fonds dominants :
1107 : Privet Boriset et Nathalie
1108 : Perritaz François et Martine
1109 : Murith Chantal
1110 : Barras Jacques
1111 : Buchs Muriel et Mendez Iglesias Domingo
1112 : Fuhrer Stéphane et Marie-Claire
1113 : Feijoo Francisco
1114 : Gremion Yves et Erika
1115 : Pugin Martial et Ludmilla
1116 : Joye Pierre-Alain et Joëlle
1117 : Rime Colette
1118 : Barras Jacques
1119 : Pinget Alexandra et Stéphane
1120 : Sprenger Boris et Brigitte
1121 : Denis Jean-Philippe et Marie Chantal
1122 : Cattin Maxime Jean-Paul et Sarah
1122 Cattin Maxime Jean-Paul et Sarah
1121 Denis Jean-Philippe et Marie Chantal
1120 Sprenger Boris et Brigitte
1119 Pinget Alexandra et Stéphane
1118 Barras Jacques
1117 Rime Colette
1116 Joye Pierre-Alain et Joëlle
967 Commune de Broc
968 Kolly Guillaume Philippe et Ana Luisa
1133 Menoud Kevin et Véronique

Dossier mis à l'enquête du 20.06.25 au 21.07.25

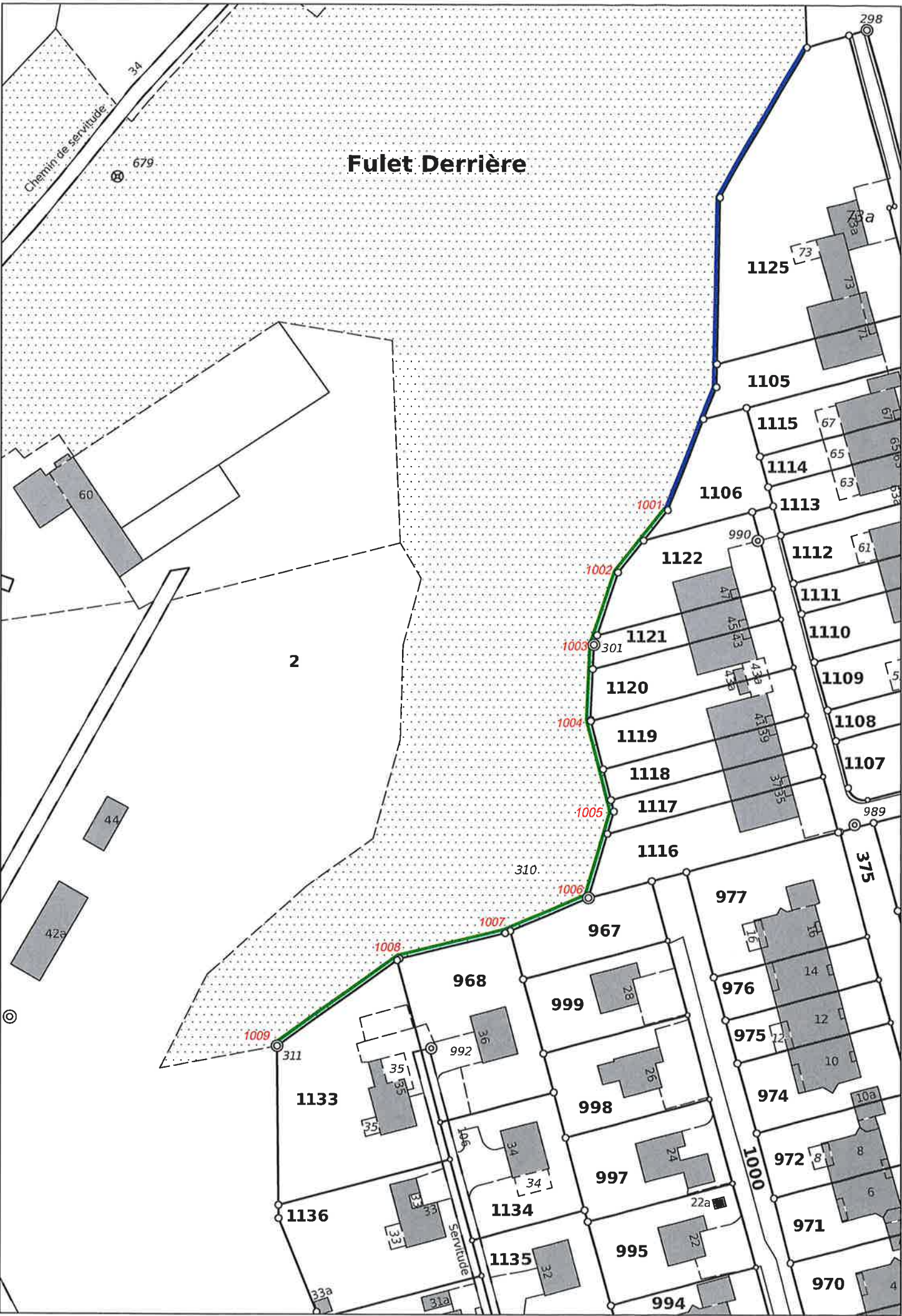
LEGENDE:

- Constatation limite nature forestière, selon vision locale du 19.12.2024
Limite de la forêt légalisée selon décision du 21.01.2000, non opposable

Coordonnées points:

N°pts	E	N
1001	2573651.996	1162218.739
1002	2573641.435	1162205.546
1003	2573636.402	1162190.257
1004	2573635.733	1162174.398
1005	2573640.600	1162155.039
1006	2573635.353	1162136.777
1007	2573617.801	1162129.287
1008	2573595.408	1162123.883
1009	2573569.603	1162105.392

Per bar Yves
Service des forêts et de la nature SFN
3° arrondissement forestier
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



PLAN DE SITUATION			Mentions AF: Oui ☐ Non ☒	
Commune : Broc			RPTB: Oui ☐ Non ☒	
Constatation limite nature forestière selon vision locale du 19.12.2024			Report d'indice: Oui ☐ Non ☒	
Requérant: Commune de Broc			Bien(s)-fonds	
Adresse : Les Vuavres			Surface(s)	
Plan(s) : 11			518	
Echelle : 1:1000			18'523 m²	
Coordonnées : E=2'574'920 N=1'161'520			Bulle, le 22 mai 2025	
Remarque(s) : -				

Dossier mis à l'enquête
du 20.06.25 au 21.07.25.....

Service des forêts et de la nature SFN
3^e arrondissement forestier

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Perle Yves

LEGENDE:

 Constatation limite nature forestière, selon vision locale du 19.12.2024

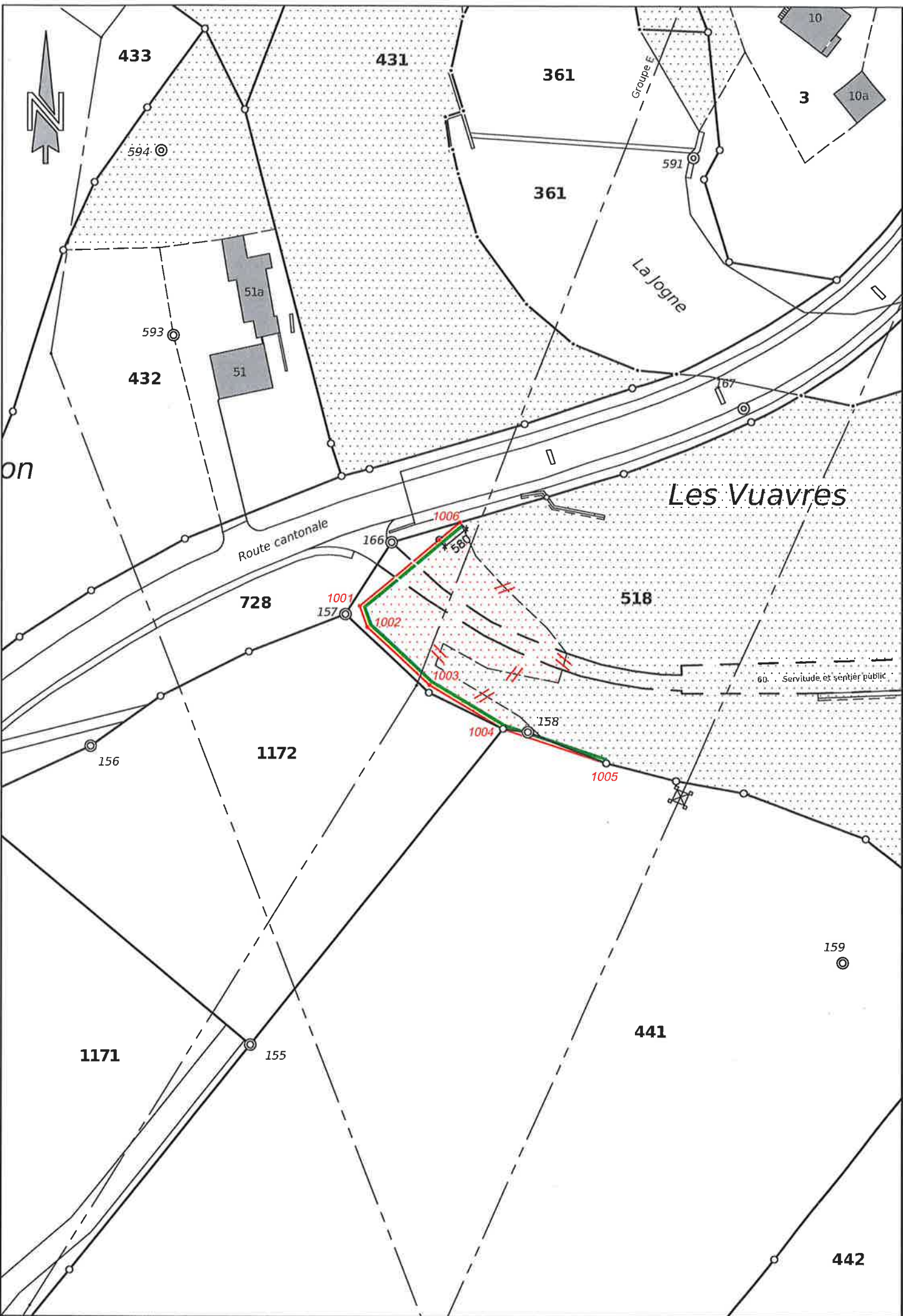
Coordonnées points:		
N°pts	E	N
1001	2574895.407	1161536.911
1002	2574896.987	1161532.433
1003	2574910.086	1161520.254
1004	2574925.591	1161510.994
1005	2574947.318	1161503.784
1006	2574916.504	1161554.586

Propriétaires voisins	
441	Mossu Joseph
	Horvath Claudia
	Morgan Sylvianne
	Pillonel Bernard Emile René
	Pillonel Jean-Luc Joseph
518	Commune de Broc
728	Etat de Fribourg D.P., domaine public des routes
1172	Sudan Jean-Claude



Ingénieurs et géomètres officiels
Ingenieur- und Vermessungsbüro

Jacques Genoud, géomètre officiel
Rue du Pays-d'Enhaut 16
1630 BULLE | 026 912 66 77
bulle@omnidata.ch | www.omnidata.ch



PLAN DE SITUATION

Commune : Broc

Constatation limite nature forestière selon vision locale du 19.12.2024

Requérant: Commune de Broc

Adresse : Route des Moulins

Plan(s) : 11

Echelle : 1:1000

Coordonnées : E=2'574'230 N=1'161'500

Remarque(s) : -

Mentions

AF: Oui Non

RPTB: Oui Non

Report d'indice: Oui Non

Bien(s)-fonds

410

Surface(s)

5'711 m²

Bulle, le 22 mai 2025

Dossier mis à l'enquête
du 20.06.25 au 21.07.25

LEGENDE:

Constatation limite nature forestière, selon vision locale du 19.12.2024

Propriétaires voisins	
395	Commune de Broc
410	Von der Mühl Catherine et Jacqueroud Henri
411	Remy Nicolas
412	Von der Mühl Catherine et Jacqueroud Henri
413	Jacqueroud Pierre
414	Jacqueroud Pierre
417	Commune de Broc
419	Remy Nicolas
798	Commune de Broc D.P.

Coordonnées points:		
N°pts	E	N
1001	2574213.997	1161456.466
1002	2574231.528	1161468.129
1003	2574223.893	1161481.723
1004	2574224.986	1161495.619
1005	2574250.772	1161520.889
1006	2574241.339	1161522.979
1007	2574224.039	1161515.901
1008	2574213.067	1161539.295

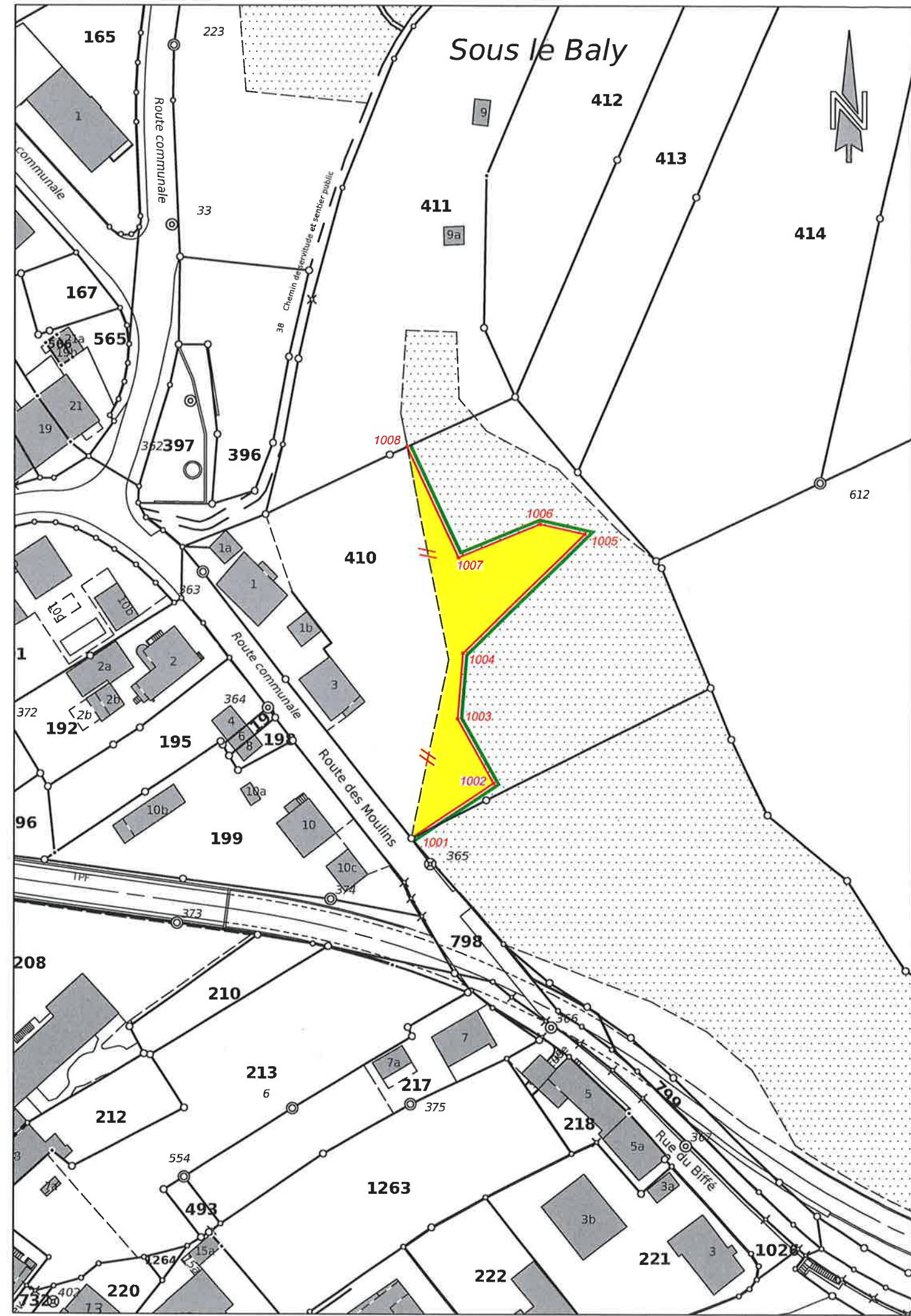
Perler Yves
Service des forêts et de la nature SFN
3^e arrondissement forestier
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Omnicdata

Ingenieurs et géomètres officiels
Ingenieur- und Vermessungsbüro

Jacques Genoud, géomètre officiel
Rue du Pays-d'Enhaut 16
1630 BULLE | 026 912 66 77
bulle@omnicdata.ch | www.omnicdata.ch

Mandat: 230100 / nt



PLAN DE SITUATION

Commune : Broc

Constatation limite nature forestière selon vision locale du 19.12.2024

Requérant: Commune de Broc

Adresse : Rue du Prieuré

Plan(s) : 1

Echelle : 1:1000

Coordonnées : E=2'573'545 N=1'161'400

Remarque(s) : -

Mentions

AF: Oui ☐ Non ☒

RPTB: Oui ☐ Non ☒

Report d'indice: Oui ☐ Non ☒

Bien(s)-fonds

93

Surface(s)

113'875 m²

Bulle, le 22 mai 2025

Dossier mis à l'enquête
du 20.06.25 au 21.07.25

LEGENDE:

Constatation limite nature forestière, selon vision locale du 19.12.2024

Coordonnées points:

N°pts	E	N
1001	2573553.510	1161464.417
1002	2573559.065	1161405.397
1003	2573562.887	1161356.224

Propriétaires voisins

2	Commune de Broc
4	Liard Jean-Paul
93	Etat de Fribourg D.P., domaine public des eaux
265	Etat de Fribourg D.P., domaine public des eaux
669	Transports publics fribourgeois Infrastructure (TPF INFRA) SA
725	Etat de Fribourg D.P., domaine public des routes
5223	Etat de Fribourg D.P., domaine public des eaux

Parler YVES
Service des forêts et de la nature SFN
3^e arrondissement forestier
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Omnidata

Ingénieurs et géomètres officiels
Ingenieur- und Vermessungsbüro

Jacques Genoud, géomètre officiel
Rue du Pays-d'Enhaut 16
1630 BULLE | 026 912 66 77
bulle@omnidata.ch | www.omnidata.ch

✓

✓

Mandat: 230100 / nt